



27190



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 janvier 2018

TRAVAUX DE RESEAUX ELECTRIQUES AU VAL ST MARTIN ET A LA CROIX ROUGE

Deux renforcements du réseau électrique coordonnés avec de l'éclairage public au Val St Martin et à la Croix Rouge sont prioritaires pour 2018.

Le conseil municipal décide d'accepter les estimations du SIEGE qui s'élèvent à :

20 600 € ttc pour le Val St Martin dont 1 266.67 € à charge pour la commune

12 500 € ttc pour la Croix Rouge dont 783.33 € à charge de la commune.

Toutefois, pour le Val St Martin, vu la non-conformité du réseau (distance non réglementaire entre les poteaux et fils trop bas) , ENEDIS devrait prendre en charge l'opération.

ACHAT D'UN BIEN DANS LE BOURG

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'acheter à Monsieur Philippe NIEPCERON la parcelle E1054 de 1130 m² situé rue de la Mairie au prix de 26 000 € pour de futurs projets communaux, (locaux techniques par exemple).

CONTROLES ELECTRIQUES DES BATIMENTS

Il est ressorti du contrôle électrique des différents bâtiments communaux que des blocs de sécurité étaient à changer, ce qui a été fait par l'agent communal. Seul, le vestiaire du stade a fait l'objet d'observations plus importantes, par rapport aux fusibles notamment.

TRAVAUX SUR L'IMMEUBLE DE LA BOULANGERIE

Des travaux ont été réalisés au niveau d'une prise électrique et de la toiture pour parer au plus pressé. La réhabilitation de l'assainissement, déjà prévue avec le SPANC, va bientôt commencer.

Un programme de travaux va être mis en place avec recherche de subventions pour la réfection de la toiture et de l'électricité dans un premier temps.

MAINTIEN DES RYTHMES SCOLAIRES ?

Pour la rentrée scolaire 2018/2019, la question est posée du maintien ou non de la semaine d'enseignement à 4 jours et demi. Selon le décret du 27 juin 2017, il revient au SIVOS 2000 du Pays d'Ouche et au conseil d'école de demander conjointement au directeur académique des services de l'éducation nationale, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours

Le SIVOS 2000 du Pays d'Ouche, réuni le 17 janvier 2017, a voté le maintien de la semaine de 4.5 jours pour la rentrée scolaire 2018/2019, l'avis du conseil d'école reste à venir.

La municipalité du Fidelaire vote par 8 voix pour la semaine d'enseignement de 4 jours et 2 contre et par 7 voix contre le maintien des rythmes scolaires, 2 pour et 1 abstention.

RETROCESSION D'UNE CONCESSION DU CIMETIERE A LA COMMUNE

Un avis favorable est donné à la demande de rétrocession à la commune d'une concession de 1992, pour la sépulture de M et Mme LACRESSONNIERE non utilisée. Comme la loi l'indique, un tiers du prix de la concession restera acquis au Centre Communal d'Action Sociale et les deux tiers restants seront remboursés au prorata-temporis, soit 24.39 €.

QUESTIONS DIVERSES

Déformations sur la RD23 (Grande Rue) : L'agence routière, venue sur place, s'est engagée à effectuer des travaux pour pallier ce problème.

Programme d'Aménagement des Mares (PAGIM) : Au Fidelaire, 7 mares ont été retenues. Les travaux devraient débuter en février.

Assemblée générale du Club de la Gaieté : A l'occasion du renouvellement du bureau, aucun candidat ne s'est présenté pour la présidence. Aussi, M. Albert TESSIER, président actuel, veut bien rester encore deux mois à cette fonction afin de laisser le temps de trouver un nouveau président.

Fait au Fidelaire, le 25 janvier 2018

